



Alertes  
Météo  
(tempête,  
neige...)

# NUMEROS D'URGENCE

MAIRIE  
SAINT SEURIN  
DE PRATS

05 53 58 62 44  
06 75 93 74 23

Inondations  
(crues,  
rupture de  
barrage)



T Toxique



T+ Très toxique

Matières  
dangereuses



C Corrosif



Xn Nocif

T = Toxique T+ = Très toxique

C = Corrosif Xn = Nocif



Xi Irritant



N Dangereux pour l'environnement

Xi = Irritant N = Dangereux  
pour l'environnement

SAMU : 15  
POMPIERS : 18  
GENDARMERIE : 17

112  
depuis un  
téléphone portable

## Saint Seurin de Prats

### LE MOT DU MAIRE

Chaque jour l'actualité rappelle qu'aucune commune n'est à l'abri d'un risque.

Le conseil municipal a donc décidé de mettre en place le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dont les axes de travail portent sur la sécurisation des personnes, des animaux et des biens.

Le résultat de ces travaux est présenté dans ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qu'il vous est demandé de tenir dans un endroit accessible.

# DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL RISQUES MAJEURS

NOVEMBRE 2014

Dans tous les cas qui ne sont pas évoqués et qui pourraient survenir sur la commune, le Maire, par l'intermédiaire de ses représentants, vous tiendra informé des conduites à tenir.

## ALERTES MÉTÉO (TEMPÊTES, NEIGE...)

Il reste dans les mémoires de chacun les conséquences des tempêtes de 1999 et de 2009. Les évolutions climatiques de ces dernières années nous incitent à rester très vigilant.

### Les mesures engagées par la commune

- Suivre les informations et prévenir les habitants
- Surveiller les voies de communication
- Sécuriser les sites
- Prendre en charge les personnes sinistrées

### Conseils

- Suivre les indications du Maire qui seront relayées par les Relais de Quartier
- Rentrer les objets susceptibles d'être emportés
- Rentrer les animaux
- Gagner un abri sûr
- Ne pas sortir sauf en cas d'urgence avérée
- Se tenir informé en écoutant France Bleu

## INONDATIONS

Le village de Saint-Seurin de Prats étant situé sur les bords de la Dordogne, notre commune fait partie des zones à fort risque d'inondation soit par la montée des eaux, soit en cas de rupture du barrage de Bort les Orgues.

La prévention prend pour référence la crue de 1944.

Même si des aménagements ont été réalisés depuis, nous devons rester vigilant.

### Les mesures engagées par la commune

- Alerter et informer la population
- Evacuer les zones inondables et prendre en charge les personnes évacuées
- Mettre en sécurité les zones dangereuses

### Conseils

- Suivre les indications du Maire qui seront relayées par les Relais de Quartier
- Fermer les portes et les fenêtres
- Couper le gaz et l'électricité
- Eviter de rester bloqué : en cas de risques, quitter les lieux pour vous mettre en sécurité en n'oubliant pas de prévenir la mairie de votre départ.

En cas de rupture du barrage de Bort les Orgues, le Poste Communal de Sauvegarde, sous la direction du Maire, sera transféré sur la commune de Gensac (33) après avoir pris soin de mettre tous les habitants de la commune en sécurité.

## TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

La commune est traversée par des camions transportant des matières dangereuses. Les axes les plus touchés seraient alors les deux routes départementales traversant notre village.

### Les mesures engagées par la commune

- Alerter la population riveraine
- Sécuriser la zone dangereuse
- S'assurer qu'aucune personne n'a été intoxiquée
- Confiner, voire évacuer, la population située dans la zone dangereuse

### Conseils

#### **Si vous êtes témoin de l'accident**

- Donner l'alerte en appelant le 18 (pompiers) ou le 17 (gendarmerie) en précisant le lieu, la nature des produits, le nombre de victimes.
- Vous n'êtes pas spécialistes ; n'intervenez qu'en cas d'absolue nécessité sans mettre en danger votre propre vie.
- Des vapeurs toxiques s'échappent du chargement : éloignez-vous du lieu de l'accident.

#### **Si vous habitez aux alentours des lieux de l'accident**

- Suivre les indications du Maire qui seront relayées par les Relais de Quartiers
- Fermer portes et fenêtres
- Couper le gaz et l'électricité
- Ne pas utiliser l'eau du robinet ou des puits
- Attendre la fin de l'alerte pour sortir de chez vous